Ordonnance souveraine n° 14.082 du 21 juillet 1999 rendant exécutoire la convention sur la protection des Alpes

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	21 juillet 1999
Publication	Journal de Monaco du 30 juillet 1999[1 p.3]
Thématiques	Environnement et biodiversité ; Patrimoine naturel et biodiversité

Lien vers le document : https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1999/07-21-14.082@1999.07.31

Notes

[1]

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Le Protocole d'adhésion de la Principauté de Monaco à la convention sur la protection des Alpes, fait à Chambéry (France) le 20 décembre 1994, étant entré en vigueur le 22 mars 1999, ladite convention, adoptée à Salzbourg (Autriche) le 7 novembre 1991, entrée en vigueur pour la Principauté le 22 mars 1999, recevra sa pleine et entière exécution à dater de la publication de la présente ordonnance.

Notes

Notes de la rédaction

1. ^ [p.1] Voir aussi l'ordonnance n° 15.817 du 5 juin 2003 rendant exécutoire le Protocole à la Convention sur la protection des Alpes de 1991 relatif à l'«Aménagement du Territoire et Développement Durable», conclu à Chambéry le 20 décembre 1994 ; l'ordonnance n° 15.818 du 5 juin 2003 rendant exécutoire le Protocole à la Convention sur la protection des Alpes de 1991 relatif au «Règlement des Différends», conclu à Lucerne le 31 octobre 2000 ; l'ordonnance n° 15.819 du 5 juin 2003 rendant exécutoire le Protocole à la Convention sur la protection des Alpes de 1991 relatif à la «Protection des Sols», conclu à Bled le 16 octobre 1998 ; l'ordonnance n° 15.820 du 5 juin 2003 rendant exécutoire le Protocole à la Convention sur la protection des Alpes de 1991 relatif au «Tourisme», conclu à Bled le 16 octobre 1998 ; l'ordonnance n° 16.668 du 9 février 2005 rendant exécutoire le Protocole d'application de la Convention sur la protection des Alpes de 1991 «Protection de la Nature et Entretien des Paysages» conclu à Chambéry le 20 décembre 1994. - NDLR.

Liens

1. Journal de Monaco du 30 juillet 1999

   ^ [p.1] https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1999/Journal-7401